



ARDES Infos

BULLETIN d'INFORMATION DE LA COMMUNE

Décembre 2025



EDITORIAL

Chères Ardoisiennes, Chers Ardoisiens,

L'année 2025 touche à sa fin. Sur le plan national c'est toujours une période marquée par les divisions et le Pays n'avance plus, à l'heure actuelle, il est devenu quasiment impossible pour une commune de se projeter sur l'avenir. Les programmes deviennent beaucoup plus longs à réaliser, obtenir des subventions devient un véritable parcours du combattant et, une fois obtenues, les délais de paiement s'allongent.

Une bonne nouvelle pour notre église, après avoir eu l'aide de la DRAC (17 183€), la Région a répondu favorablement à une aide de 9 043€, le conseil a donc donné son accord pour lancer l'étude, c'est le premier pas d'un long chemin.

A l'heure actuelle, nous sommes dans l'incertitude pour la DETR 2026, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux est essentielle pour concrétiser les projets dans nos petites communes, mais nous restons optimistes, nous travaillons au futur, salle multi-activités, rue de la Petite Côte, place de la Brèche... La pause des panneaux, concernant les "zones 30" est en cours, un marquage au sol sera effectué au printemps. En ce qui concerne le Marché aux Veaux, le chantier a pris du retard suite à une modification de la mise en œuvre de l'étanchéité de la toiture, les travaux vont reprendre.

Nous sommes aussi dans l'attente pour les travaux de voirie au Zagat et au Bonmorin commandés au printemps, nous mettons la pression à l'entreprise pour avancer au plus vite.

Un mot sur le projet de carrière au Sarran, comme vous le savez, le conseil s'est prononcé « CONTRE ». Le passage de camions par le Trion ainsi qu'à la ville basse, représente un réel danger (croisement impossible et étroitesse de la rue), c'est un secteur qui a attiré beaucoup de jeunes ménages et briser leur quiétude serait les condamner au départ, sans parler de la décote des maisons.

En mars prochain, vous aurez un nouveau conseil municipal à élire et je serai à nouveau candidat afin de poursuivre les projets engagés. Une nouveauté, la parité et l'obligation de voter liste complète sous peine de nullité du vote.

J'espère vous rencontrer à notre traditionnelle cérémonie des vœux le 09 janvier 2026 à 18h00 à la salle voûtée.

Bon Noël et bonne année 2026 à toutes et tous.

Le Maire, Jacques Therme.

Nouveau mode de scrutin pour les municipales de 2026

Si les dates des prochaines élections municipales sont d'ores et déjà connues, le 15 mars pour le premier tour et le 22 mars pour le second, un autre aspect des règles applicables pour ce scrutin mérite toute votre attention.

En effet, le mode de scrutin évolue et, pour les communes de moins de 1000 habitants, sera identique à celui régissant le scrutin de communes plus importantes (scrutin de listes). **Il faudra donc voter pour une liste complète sans possibilité de panachage comme dans le passé et sans ratures.** Tout bulletin comportant des modifications ou des ratures sera considéré comme nul.

La loi a instauré une modulation du nombre de conseillers municipaux, pour faciliter la constitution des listes : il sera possible de présenter jusqu'à deux candidats de moins ou deux candidats de plus que l'effectif légal. De plus, la parité hommes/femmes devra être parfaitement respectée, soit dans notre cas 8 hommes et 7 femmes ou l'inverse si 15 candidats.

Attention, la parité sera un critère absolu : une liste qui ne présentera pas une alternance de candidats hommes et femmes ne sera pas recevable en préfecture. Le ministère de l'Intérieur a rappelé, que si, dans une petite commune par exemple, une seule liste est présentée, mais qu'elle ne répond pas aux critères de nombre de candidats et de parité, l'élection ne pourra pas se tenir, et la commune se retrouvera administrée par une délégation désignée par le préfet jusqu'à organisation d'un nouveau scrutin.

Rappelons également que dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme ailleurs, si plusieurs listes se présentent, la répartition des sièges se fera sur la base d'une « prime majoritaire » de 50 % : la liste arrivée en tête obtient automatiquement la moitié des sièges au conseil municipal. La seconde moitié est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes, y compris celle qui est arrivée en tête. Puis les sièges éventuellement restants sont répartis selon la méthode de la plus forte moyenne. Les préfectures et l'Association des Maires de France mettront à disposition un simulateur de répartition des sièges.

Limitations de vitesse

A la demande de nombreux administrés, le conseil municipal a pris une délibération afin d'instaurer une limitation de la vitesse des véhicules dans plusieurs secteurs du village (cf compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2025).

Dans le même souci d'amélioration de la sécurité routière dans Ardes et, là aussi, suite aux demandes des riverains, il avait été décidé de mettre la rue de la Petite Côte en sens unique dans le sens de la montée.

Des devis ont été établis et une demande de subvention a été effectuée auprès du Département au titre des amendes de police. L'accord donné courant octobre (50% de subvention) nous a permis de passer commande auprès de l'entreprise et de définir, sous la houlette des services routiers du Département, la position définitive de la signalisation à mettre en place (panneaux et nouveau radar pédagogique). Les travaux de pose des panneaux ont été réalisés fin novembre - début décembre et seront complétés par une signalisation au sol dès que la météo sera plus favorable. Merci de respecter ces nouvelles dispositions.

Commerces et services

Boucherie

Après une période d'incertitude liée à des problèmes de personnel, la réouverture de la boucherie de Cédric Challier est programmée pour début janvier. Nous lui souhaitons la réussite dans ce nouveau départ.

Boulangerie / dépôt de pain

La société qui approvisionnait notre magasin a été placée en redressement judiciaire en janvier puis, par la suite, à partir de fin juin, en liquidation. A de multiples reprises nous avons tenté d'entrer en contact avec le mandataire judiciaire mais sans succès. En tout état de cause, il ne nous est pas possible de reprendre le local loué à la société avant la vente judiciaire des éléments mobiliers qui y sont installés. La procédure risque d'être encore longue....

Cabinet de naturopathie



Bienvenue à nos nouveaux arrivants, Fanny et Tristan !

Le village est heureux d'accueillir ce jeune couple plein d'entrain.

Tristan a tout de suite été séduit par l'endroit : le compromis qu'il a trouvé entre la distance avec son travail, la tranquillité du village et la proximité des commerces lui a paru idéal.

Quant à Fanny, après avoir quitté Chamalières, elle s'est laissée charmer par l'ambiance chaleureuse, les paysages et l'esprit convivial de son quartier. Fanny est naturopathe et a ouvert son cabinet au-dessus de la parfumerie dans la Grande Rue.

Qu'est-ce que la naturopathie Fanny ?

"La naturopathie est une approche holistique et individualisée qui considère l'être humain dans sa globalité. Elle prend en compte toutes ses dimensions — physique, émotionnelle, psychique — ainsi que son interaction avec son environnement. L'objectif est d'accompagner chacun vers un mieux-être durable en soutenant les capacités naturelles du corps à retrouver équilibre et vitalité.

Le naturopathe commence par un **bilan de vitalité**, qui permet de comprendre le terrain de la personne et d'adapter les conseils de manière totalement personnalisée. Sa démarche s'inscrit dans la prévention, l'éducation et l'autonomie : apprendre à mieux connaître son corps et à devenir acteur de son bien-être.

La naturopathie s'appuie sur **10 techniques**, organisées en cures spécifiques en fonction des besoins de chacun.

Les **3 techniques majeures**, indispensables à l'entretien de la santé, sont :

1. **L'alimentation adaptée** aux besoins de chacun.
2. **L'activité physique** : mouvement, gymnastiques douces, yoga, stretching, marche, natation...
3. **L'équilibre émotionnel** : relaxation, gestion du stress, techniques de sophrologie...

Selon la situation, d'autres outils peuvent compléter l'accompagnement.

4. **Les techniques manuelles** : je pratique la réflexologie plantaire pour soutenir ma pratique.

5. Les techniques respiratoires : exercices inspirés du yoga ou de méthodes spécifiques.

6. La phytothérapie : plantes, tisanes, extraits de plantes, huiles essentielles...

Je pratique la **réflexologie plantaire**, qui stimule des zones réflexes situées sur les pieds et reliées aux organes du corps. Elle apporte une détente profonde, libère les tensions, soutient la digestion, améliore le sommeil et agit efficacement sur le stress. C'est un soin doux, agréable et accessible à tous."

À noter que ces pratiques sont de plus en plus remboursées par les mutuelles, et que des ateliers thématiques de bien-être sont prévus dans le village dans les mois à venir :)

Nous leur souhaitons une belle installation et beaucoup de bonheur parmi nous !



Projet de carrière du Sarran : donnez votre avis jusqu'au 27/01/2026

Chaque contribution compte !

Vous pouvez faire une contribution nominative ou anonyme. Nous vous conseillons de vous présenter brièvement et d'expliquer l'impact que ce projet aurait sur votre vie (économie, vie sociale, sécurité, état du patrimoine, financement des travaux, pollution...).

2 façons pour faire une contribution :

1. En ligne sur <https://www.registre-dematerialise.fr/6670/contribuez>
2. En version papier à la Mairie d'Ardes (exemplaires disponibles sur place).

Informations pratiques sur le projet :

- Site internet d'information : <https://info-carriere-du-sarran.mesta.io/>
- Consultation publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6670/>
- Contacter le Collectif Citoyen du Cézallier (un regroupement d'habitants et d'acteurs économiques des communes impactées par le projet) : citoyencezallier@gmail.com

Fête d'Ardes

Ce fut encore une belle fête cette année !

Notre bonne ville d'Ardes s'est une nouvelle fois animée lors de sa fête estivale partagée par tous : de belles rencontres et festivités proposées, la brocante de la grande rue qui a réuni toutes les générations, du plus

petit repérant un jouet aux plus anciens émus face aux outils d'autrefois, et une joyeuse ambiance bruyante et fraternelle sous la halle aux veaux !

Les vacanciers ont pu acheter et se régaler des miches de pain blanc et de seigle, des pizzas, des pommes aux pommes bien dorées, des succulents pâtés de viande cuits dans les fours du Bonmorin et de Poudain par les membres de l'Association des chasseurs !

Ces deux hameaux conservent dans leur patrimoine architectural deux petits édifices, anciens fours à pain qui s'animent au cœur de l'été pendant cette semaine de préparation. Bâtis de pierres séculaires, ces témoins de notre vie rurale du passé, ont été restaurés il y a quelques années, et redeviennent lors de ces fêtes de pays des lieux d'intérêt et d'échanges très appréciés. S'ouvrant par une vieille porte de bois, le four à cuire le pain, dévoile sa « *chapelle* » surbaissée, noircie du charbon de fumée. Le sol rustique en terre battue nous conduit à l'âme du four : son âtre : « une gueule ou bouche », à porte de fonte, révèle « la sole » pavée de pierres ou de briques, recouverte d'une épaisse voûte qui va emmagasiner la chaleur lors de la chauffe et la restituer pour la cuisson.

C'est là que brûleront les fagots de sarments, puis le gros bois sec, pendant plusieurs jours, afin d'arriver à la température requise. Les fumées montent, glissent et serpentent sous la voûte pour s'échapper par la cheminée du toit, appelée aussi « avaloir ». On surveille minutieusement ce temps de chauffe essentiel, puis quand le « fournier », le maître du four et du feu le recommande, on évacue les braises rouges et fumantes avec le racloir, la cendre la plus fine était autrefois gardée pour les lessives dans le cuvier d'argile. On nettoie parfois la sole avec un chiffon humide tenu au bout d'une perche pour faire redescendre un peu la température.

Vient ensuite la ronde des fournées de pâtés de viande, de brioches aux pralines et de pâtons de pain. La cuisson, très surveillée, se fait alors à « feu fermé », la bouche du four obturée par la lourde porte de fer.

Chacun attend patiemment sur les bancs de pierre maçonnés, aménagés sur les côtés, à l'intérieur du four, en devisant autour d'un verre de l'amitié et d'un bon saucisson !

Une pelle de bois au long manche sert enfin à sortir les pains chauds, devenus ronds et gonflés, à la croûte blonde et chantante : ils sont très délicatement posés sur une table à tréteaux dressée tout près du four.

La plupart de ces fours ont été construits après la Révolution, au début du XIX^e siècle, ils sont communaux aujourd'hui, et succèdent aux fours banaux, privés, appartenant aux seigneurs locaux qui en levaient le droit de ban, redevance imposée pour utiliser le moulin ou le pressoir et cuire le pain...



Téléthon 2025 : une récolte encore plus généreuse qu'en 2024.

Le **samedi 15 novembre**, un collectif d'associations s'est mobilisé pour le **Téléthon 2025** sur le territoire d'Ardes et d'Apchat. Réunis sous l'impulsion de **Christelle Grampaire** et **Gilles Marchaud**, de l'amicale des sapeurs-pompiers, **Hard Moto**, **La Team Benben**, **Le Club Mercoeur**, **Les Choupettes d'Ardes**, **Les Pièces Montées de la Couze**, **Le Comité des Fêtes Apchat/Ardes**, **l'Ardoisiennne**, **Les Églantines** et **La Saint-Simon** ont conjugué leurs forces pour proposer une journée conviviale placée sous le signe de la solidarité.



La matinée a débuté avec des **randonnées VTT**, encadrées par les patrouilleurs d'Hard moto et de la team Benben malheureusement perturbées par une météo capricieuse. Mais l'après-midi le soleil est revenu, permettant au public de profiter pleinement des nombreuses animations proposées et à de nombreux marcheurs de profiter des 2 parcours de randonnée tracés et balisés par nos motards au grand cœur.

Parmi les activités proposées, la saint Simon a mis en place un **parcours de tracteurs à pédales** pour les plus jeunes, Les Eglantines ont installé des **jeux en bois** et la société de chasse un **stand de tir à la carabine à plomb**. L'assurance Groupama a également participé avec un test simulant les effets de l'alcoolémie à l'aide de **lunettes spécifiques** qui permettent d'appréhender les effets de l'alcool en perturbant la vision. Les sapeurs-pompiers ont assuré une **initiation aux lances d'incendie** et une **visite des camions** très appréciée, tandis qu'une démonstration des **Choupettes** a animé la place.

Toutes ces activités ont rencontré un réel succès.

Les membres du comité des fêtes Ardes-Apchat et ceux des Pièces Montées de la Couze ont géré la buvette pendant que **Nicole** et sa « garde rapprochée » du club de Mercoeur, ont régalaé petits et grands en cuisant des crêpes sans interruption tout l'après-midi.





La journée s'est terminée à la **salle polyvalente d'Apchat** avec un **repas dansant** ayant rassemblé de nombreux participants. Un moment chaleureux qui a permis de poursuivre l'élan de solidarité jusqu'au bout de la soirée.

Les organisateurs tiennent à remercier :

La commune d'Ardes pour son aide financière dédiée à l'animation musicale du repas.

La commune d'Apchat pour la mise à disposition de sa salle polyvalente.

L'Agglo Pays d'Issoire pour le prêt de la salle multi-activité.

Dionysos Traiteur, pour son don d'un euro par repas servi.

Vival Ardes, pour son geste commercial.

Un immense merci également à **tous les bénévoles** des associations partenaires, dont l'engagement et la générosité ont permis de faire de cette journée une véritable réussite.

La récolte de dons du Téléthon 2025 se monte à 2 891.40 €

Etat civil

Mariage

Mr MENAGE Claude et Mme BRANDON Françoise le 06/12

Décès :

Mr MARTINS Adérito, Emilio le 11/09 à 85 ans



Cérémonie des vœux :

Jacques THERME Maire d'Ardes sur Couze et le Conseil Municipal sont heureux de vous convier à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se tiendra à **18h le vendredi 9 janvier 2026 à la salle voûtée.**

